AVIS DE COURSE



TROPHEE BRETECHE N° 1.6.8. 26/02. 24/09 Et 03/12 / 2017 PORT BRETON – CARQUEFOU SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST



TROPHEE ANCR'ERDRE N°2.3.4.5.7 12/03. 02/04. 21/05. 10/09.et 19/11/ 2017 La GRIMAUDIERE ANCRE

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.1.1 Règle modifiée- la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux, Règles de course Osiris Habitables du guide 2017 et le guide Micro 2017.
- 1.4 Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les annexes aux IC Types des Trophées et l'annexe convention 2017 SNO/ANCRE

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à
- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : plan d'eau intérieur et pour les Micros, le matériel de sécurité prévu par la jauge Micro. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 à tous les bateaux des classes Osiris Habitables A, B, C, R1, L'ayant une carte Osiris valide et **QS en** cohérence avec les autres bateaux par le barème Osiris. (art 1 et 2.1 H106-2017 du guide Osiris)
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité Osiris.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
toutes	gratuit

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : selon convention et ses annexes, soit par internet en utilisant le logiciel Régate Home, soit le matin des jours de régate dans le club organisateur.

5.2 **JAUGE :** A la discrétion du Président du Comité de course.

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
26/02,12/03,02/04,21/05,10/09,24/09,19/11,03/12	Matin: 10h15	Toutes
26/02,12/03,02/04,21/05,10/09,24/09,19/11,03/12	Après-midi : 13h00 *	Toutes

^{*} En fonction de l'heure de fin de la 1° course, un signal de retard pourra être signifié aux coureurs.

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles sont :

- Affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours spécifique Erdre Ancre/SNO numérotés de 1 à 12. (édition Janvier 2014) (Disponible sur http://www.ancrecn.fr)
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. CLASSEMENT

8.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : non utilisé ;

Le classement sera effectué sur le total des courses des 8 journées de Trophée moins les trois plus mauvaises de 19 à 24 courses, moins les 2 plus mauvaises de 16 à 18 courses et moins la plus mauvaise jusqu'à 15 courses. Il sera établi 2 classements Osiris habitables : le premier (CRO) pour les groupes A, B, C + (R1, L et QS ou assimilé jusqu'à gr 12 brut) et le second (REG) pour les groupes (R1, L et QS ou assimilé supérieurs à gr 12 brut).

Pour les Micros du groupe CRO, un classement en temps réel sera extrait et transmis à la classe Micro si plus de 4 micros sont présents.

- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 8.3 Système de classement utilisé : ORC Ton Cups : (Ins-rang +1 (+ 0,25 au 1°).

9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Proclamation du classement : TROPHEE BRETECHE A LA COUPE DE NOEL le décembre 2017.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : **SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST** info@snonantes.com. Tél : 02.40.50.81.51.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : **l'ANCRE** par courriel : aso.ancre@neuf.fr ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62.